

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE MAINTENANCE DES LOGICIELS  
DE GESTION DES SERVICES A LA POPULATION**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de la société LOGITUD Solutions SAS pour la maintenance des logiciels : SIECLE : gestion de l'état civil, SIECLE IMAGE : gestion des actes d'état civil numérisés, SIECLE COMEDEC : module d'échanges COMEDEC sur l'État-civil, ETERNITE : gestion de cimetières, ETERNITE-CARTO+ : cartographie de cimetières, AVENIR : gestion du recensement militaire et DECENNIE : gestion des formalités administratives,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le contrat est renouvelé avec la société LOGITUD solutions SAS, domiciliée à MULHOUSE (68200), ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schoelcher, représentée par Benoît ROTHE, Président Directeur Général.

**Article 2 :**

La prestation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période initiale d'un an reconductible tacitement pour une période d'un an, deux fois maximum (soit jusqu'au 31 décembre 2026).

**Article 3 :**

Le montant du forfait annuel, révisable annuellement en fonction de l'évolution à la hausse des indices SYNTEC, s'élève à 5.540,72 €/HT soit (6.648,87 €/TTC) :

SIECLE :	1.250,95 €/HT
SIECLE IMAGE :	775,30 €/HT
SIECLE COMEDEC :	262,89 €/HT
ETERNITE :	1.181,89 €/HT
ETERNITE CARTO+ :	373,17 €/HT
AVENIR :	833,22 €/HT
DECENNIE :	863,30 €/HT

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 9 novembre 2023.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

1 0 NOV. 2023



Accusé de réception en préfecture  
060-216901750-20231109-DEC2023-111-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023